

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01343 Numéro SIREN : 518 770 862 Nom ou dénomination : A.E.F. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010918

A.E.F. DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €uro
Siège social : 28, avenue du Mont-Blanc, 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
518 770 862 RCS ANNECY

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

BILAN

ANNEXE

Certifiés conformes
Par Le Président
Fabien BERLY

DocuSigned by:

4E17A2D63B8148A

[illegible]

BILAN - PASSIF avant répartition

2

[illegible]

ANNEXE

L'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

Augmentations		debut	d'exercice	Révaluations	Acquisitions
		180 000	83 589		1 249
		83 745	17 382		884
		69 125			
		TOTAL	253 840		2 133
		5 000			
		TOTAL	438 840		2 133
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
TOTAL					
Prêts, autres immobilisations financières					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel Installations générales agencements aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 685	8 976		72 661
	83 745	25		83 770
	4 402	3 477		7 878
	46 304	3 332		49 636
	198 134	15 810		213 944
TOTAL	198 134	15 810		213 944
TOTAL GENERAL	198 134	15 810		213 944

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 976				
Instal.général.es agenc.aménag.divers	25				
Matériel de transport	3 477				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 332				
TOTAL	15 810				
TOTAL GENERAL	15 810				

ANNEXE

L'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			
Montant brut	A 1 an au plus	A 1 an au plus	A plus d 1 an
5 000	5 000	5 000	5 000
7 512	7 512	7 512	7 512
9 450	9 450	9 450	9 450
51 439	51 439	51 439	51 439
12 750	12 750	12 750	12 750
49 174	49 174	49 174	49 174
759	759	759	759
136 083	136 083	136 083	136 083

Etat des dettes			
Emprunts et dettes et crédit à l'origine			
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et assimilés			
Produits constatés d'avance			
TOTAL			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
366	366		
648	17 625	56 672	3 352
30 742	30 742		
33 969	33 969		
22 353	22 353		
39 793	39 793		
4 113	4 113		
59 027	59 027		
268 011	207 988	56 672	3 352
18 725			

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 716	
Dettes fiscales et sociales	37 849	
Total	43 650	

Charges et produits constatés d'avance

Charges d'exploitation		Montant
Total	759	
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		59 027
Total	59 027	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts sur prêts non échus	3 487	
Assurance sur prêts non échus	973	
Total (1)		4 460

Engagements reçus

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art 831-2/13)

Produits exceptionnels		Nature	Montant	imputé au compte
- AJUSTEMENT TIERS				
Total			8 290	
Charges exceptionnelles				
- AMENDES ET PENALITES			1 675	
- AJUSTEMENT TIERS			1 727	
Total			3 402	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

REMBOURSEMENT ASSURANCE		Nature	Montant
Total			
			10 451
			10 451

A.E.F. DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social : 28, avenue du Mont-Blanc, 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
518 770 862 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 3 005 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice
3 005 €
Aquel s'ajoute :

Un prélèvement sur le compte « autres réserves » de 25 567 €
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 28 572 €
A titre de dividende global à l'associé unique
Soit 35,72 € par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 572 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 27 143 euro, soit 33,93 euro par titre (dont dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 27 143 euro)

Certifié conforme
Le Président
Fabien BERLY

DocuSign by:
4E17A2D63B8148A..